

**GENÈVE**

# Désaccords parfaits

Cœur battant de la culture ou paquebot démesuré? La Cité de la musique entre dans une phase cruciale. Dans un contexte de désenchevêtrement des tâches entre canton et communes genevoises, mais aussi de finances publiques mises à mal.

**JEUDI 1 OCTOBRE 2020 RACHAD ARMANIOS, RODERIC MOUNIR**



La Cité de la musique devrait voir le jour en 2025 au lieu-dit «les Feuillantines», qui jouxte la place des Nations. IMAGES DE SYNTHESE (FCMG)

**CITÉ DE LA MUSIQUE** La Cité de la musique joue une manche décisive la semaine prochaine. Le Conseil municipal de la Ville de Genève devrait étudier, mardi ou mercredi, un projet de plan localisé de quartier (PLQ) qui, s'il est adopté, permettra à un nouvel édifice phare dédié à la musique classique et à l'art lyrique de sortir de terre à l'horizon 2025. Devisé à 300 millions de francs, le chantier est essentiellement financé par des fonds privés (lire ci-après). Les collectivités publiques prendront à leur charge une partie des frais de fonctionnement du bâtiment (5900 m<sup>2</sup> d'emprise au sol) ainsi que l'entretien d'un parc public d'environ 13'000 m<sup>2</sup> créé sur cette parcelle qui sera achetée à l'ONU.

Le projet, remporté sur concours par les architectes Pierre-Alain Dupraz et Gonçalo Byrne, regroupera les 515 étudiants et 226 enseignants et chercheurs de la Haute Ecole de musique (HEM), aujourd'hui dispersés sur neuf sites. Cent cinquante salles de cours seront aménagées. Le bâtiment de verre abritera aussi une salle philharmonique de 1580 places, où répétera l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) jusqu'ici résident du Victoria Hall.

S'ajouteront un «grand studio» de 390 sièges pour les concerts de musique d'ensemble, récitals et autres spectacles, ainsi qu'une «blackbox» de 142 places dédiée à la musique expérimentale et électroacoustique. Restaurants, auditorios, bibliothèque-médiathèque, espace d'expo complètent les plans. La Fondation pour la Cité de la musique de Genève (FCMG) défend un projet culturel porté sur l'avenir, vivant et ouvert à la population, implanté à l'ouest de la place des Nations dans le prestigieux quartier des organisations internationales. Son président, l'avocat d'affaire Bruno Mégevand, se présente comme un «mélomane forcené», admirateur de Mahler. «Le Victoria Hall, vétuste, ne remplit plus sa fonction»: à l'entendre, Genève et l'OSR méritent une salle de rang mondial au même titre que Porto, Helsinki ou Newcastle. M. Mégevand insiste, «toute la population aura accès à cette merveille, y compris les catégories socioculturelles les moins favorisées».

Les oppositions portent sur plusieurs aspects. Notamment sur la défense du patrimoine, mais aussi des arbres et de la nature à l'heure de l'urgence climatique. Les coûts de fonctionnement d'un projet jugé «pharaonique» inquiètent, tandis que le besoin d'une grande salle philharmonique est questionné en termes de priorités. Le PLQ a reçu le feu vert de la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal par 9 oui (PS, PLR, PDC), 2 non (EàG, UDC) et 4 abstentions (Verts, MCG). Le délibératif confirmera-t-il cette position en plénière? Si c'est le cas, la Ville de Genève donnerait un préavis favorable, qui serait sans doute attaqué par référendum.

Le bâtiment abritera une salle philharmonique de 1580 places où répètera l'Orchestre de la Suisse romande. IMAGES DE SYNTHÈSE (FCMG)

## **1. Un cadeau qui coûtera trop cher?**

L'investissement de 300 millions sera à 90% assumé par des privés – essentiellement la Fondation Hans-Wilsdorf – et à 10% par la Confédération. La Ville de Genève ne veut prendre en charge que l'entretien du parc (entre 250'000 et 400'000 francs par an). Quant au coût de fonctionnement du bâtiment, son estimation médiane est de 13 millions par an. La Fondation prévoit de l'assurer elle-même à 40% via les contributions des résidents, les recettes de billetterie et les locations de salles et à 10% grâce au mécénat. Le reste serait complété par une subvention cantonale.

Dans le contexte de «débâcle financière» cantonale et communale, il serait «déraisonnable» de se lancer dans un projet aussi coûteux, dénonce l'UDC. Chez les Verts, encore indécis, pour ne pas dire divisés, certains craignent que la Ville finisse par devoir aussi payer pour le fonctionnement. «On nous dit que le canton s'engagera, relève la conseillère municipale Delphine Wuest, mais il ne le fait déjà pas pour le Grand Théâtre. Et s'il a de l'argent, pourquoi ne pas en donner plus à la musique de création, ou contre le sans-abrisme?» Plus rien ne peut être fait pour Genève si on rapporte tout au contexte budgétaire actuel, balaie le conseiller d'Etat chargé de la Culture, Thierry Apothéloz, tandis que Bruno Mégevand rappelle que l'échéance est dans quatre ans.

**«La Cité de la musique apportera une nouvelle pierre à l'édifice des infrastructures culturelles»  
Thierry Apothéloz**

Thierry Apothéloz, lui, refuse surtout d'opposer les domaines culturels ou les styles. «La culture constitue un ensemble et la Cité de la musique apportera une nouvelle pierre à l'édifice des infrastructures culturelles.» Reste que le canton a seulement articulé une éventuelle participation limitée à 2,5 millions et non de 6,5 millions, souligne M. Apothéloz. Avant d'ajouter: «Le Conseil de fondation a toujours su démontrer une capacité à trouver des sources alternatives de financement.»

## **2. Des arbres abattus, d'autres replantés**

Autre point d'achoppement: l'abattage de 130 arbres, dont 24 grands spécimens (diamètre excédant 50 centimètres); 140 seront préservés, dont un alignement de chênes. En compensation, au moins 260 arbres seront replantés, dont 75 sur le site et le reste à moins de 800 mètres. Le ratio aujourd'hui garanti est de deux arbres plantés pour un abattu. «Mais on espère atteindre un ratio de trois pour un», explique Bruno Mégevand.

«Il est scandaleux de proposer un projet passéiste qui ne tienne pas compte de l'urgence climatique et de la biodiversité», s'insurge Catherine Demolis, de l'Association des habitants du Petit-Saconnex, en écho à d'autres organisations comme Sauvegarde Genève. Car, en termes de feuillage, un jeune arbre n'en remplace pas un plus vieux, souligne-t-elle. D'ailleurs, lors de l'enquête publique, Pro Natura a souhaité une meilleure compensation. L'organisation a aussi demandé qu'un deuxième plan d'eau soit prévu pour permettre la survie des amphibiens.

Quant aux Verts, ils ont fait passer un amendement en commission pour exiger qu'outre la toiture, les façades soient aussi végétalisées. Il sera difficile de végétaliser des façades en verre, répond M. Mégevand, qui précise que le bâtiment sera certifié en «haute performance énergétique». Quant à un deuxième plan d'eau, «il existe dans le projet».

### **3. Une villa «intéressante»**

Autre sujet controversé: au vu de l'étroitesse de la parcelle, il est impossible de préserver la villa des Feuillantines, datant de 1880 environ, explique M. Mégevand. Le PLR notamment n'y voit pas une richesse patrimoniale, précisant qu'elle n'est d'ailleurs ni classée ni même mise à l'inventaire.

Si elle n'a pas été classée à la suite de la demande d'Action patrimoine vivant, c'est parce qu'elle se situe dans une «zone d'extraterritorialité» qui n'entre pas dans la compétence de l'Etat, précise Erica Deuber Ziegler, membre de l'association.

M. Mégevand en convient, mais souligne que la Commission des monuments, de la nature et des sites a préavisé favorablement la destruction. Laquelle a commandé une étude historique et architecturale à un expert, précise le Département du territoire. Cette étude conclut au caractère «intéressant» et non «exceptionnel» de la villa. Son intérêt est donc inférieur, tant sous l'angle de son ancienneté que de sa qualité architecturale ou de ses aménagements extérieurs, à plusieurs luxueuses villas de maître des XVIIIe et XIXe siècles aux alentours.

Dans la pesée d'intérêts, Erica Deuber Ziegler jugerait sa destruction légitime si ce n'était pas au profit d'un bâtiment si «massif et collé à la route de Ferney, sans dégagement latéral ni même un parvis avant la place». Elle demande donc de redimensionner le projet en ne conservant que la salle philharmonique. D'autres suggèrent de bâtir uniquement pour la HEM.

Cent cinquante salles de cours seront aménagées pour les élèves de la HEM. IMAGE DE SYNTHÈSE (FCMG)

## **4. Un nouveau pôle culturel**

«Le sens de la Cité de la musique est de regrouper ces affectations, cela ne ferait aucun sens de dénaturer ce concept», rejette M. Mégevand. Thierry Apothéloz se réjouit des synergies en réunissant la HEM et l'OSR et de l'accès à tous à la pratique musicale. «Ce lieu doit mettre des salles à disposition des groupes, être une véritable cité artistique au cœur battant dans la cité.»

Les partisans, dont les socialistes, vantent la création d'un nouveau pôle culturel hors du centre-ville et sur la rive droite, sous-dotée. M. Apothéloz ajoute: «Le Victoria Hall, conçu pour l'Harmonie Nautique, n'est pas aux standards d'un orchestre symphonique. Par ailleurs, la HEM souffre d'une carence de locaux, d'autant qu'elle doit en libérer à la place Neuve.»

Quant au nouveau Conseil administratif de la Ville de Genève, il n'a pas encore pris position. Le maire, Sami Kanaan, en charge de la Culture, voit dans la Cité de la musique «un atout majeur pour Genève. C'est l'accessibilité de ces infrastructures, la capacité à s'ouvrir à des collaborations fructueuses avec tous les domaines de la scène musicale genevoise, qui déterminera son succès».

## **5. Et la création?**

Du côté de la Fédération genevoise des musiques de création (FGMC), qui regroupe plus de 130 musicien.nes, associations et structures, on redoute l'impact de ce nouveau «paquebot» sur la politique culturelle genevoise. «On nous prépare une monoculture sous perfusion», s'alarme Béatrice Graf, présidente. «La Cité de la musique favorisera encore le patrimoine au détriment du terreau local et de la création», un déséquilibre jugé déjà flagrant. «L'OSR à lui seul perçoit la moitié des subventions municipales dans le domaine musical, soit 9,5 millions de francs par an [le canton y ajoute le même montant]. Et le Grand Théâtre coûte chaque année 50 millions à la collectivité.»

La mise à disposition d'espaces? «On n'a pas besoin de nouvelles salles, mais de moyens!» Chiffres à l'appui, la Fédération pointe la précarité dont souffrent les professionnels de la musique non titulaires au sein d'orchestres. Leur salaire médian se situe entre 3000 et 4000 francs (à peine 2000 pour les membres de la FGMC, selon un sondage interne), quand la moyenne suisse s'élève à un peu plus de 6000 francs. «Et les subventions, tant aux musiciens qu'aux institutions qui les engagent, ne prennent pas en compte le temps de formation, de répétition et d'administration assumé par ces travailleurs pauvres de la culture.»

Précisément, «la Ville ne s'engagera pas dans le fonctionnement de la Cité de la musique, afin de réserver ses fonds destinés au soutien des acteurs qu'elle subventionne déjà dans le domaine de la musique, souligne Sami Kanaan. Il faut d'ailleurs plus de moyens pour les musiques actuelles.» Le magistrat se dit «très conscient de la précarité qui est celle des acteurs réunis au sein de la FGMC» et entend «travailler avec eux à trouver des solutions dans la durée».

La Cité de la musique se présente à travers une exposition itinérante et des concerts dans différents quartiers de Genève de septembre 2020 à mai 2021.  
[www.citedelamusique.ch](http://www.citedelamusique.ch)